

OGGA informations

N°161 / DÉCEMBRE 2020

**Vous êtes
ICI**

OFFRE

C'est Noël.

J'installe des cuisines, tu coupes les cheveux et il ou elle des tranches de jambon. Nous sommes les rois de la charpente et vous les reines du pain cuit au bois -ou non- et pour nous, nos clients, nos compagnons, le télétravail ce n'est pas une solution, simplement un changement de plus dans le monde dans lequel nous baignons. Un monde dans lequel tout change sans cesse, repères, autorisations, interdictions.

À la télévision et au cinéma, ça s'appelle "mission impossible" ou "le pays de nulle part" et nous, nous qui créons de la richesse et qui assurons de l'emploi, nous qui dynamisons la cité, nous qui ne pourrions quelquefois pas survivre en ces temps difficiles sans le soutien de la collectivité. Nous, nous regardons avec perplexité cette mer inconnue. Au milieu de tant d'incertitudes, baignant dans cette soupe incertaine où mijotent mollement auto-dénigrement et fausses nouvelles, passant de l'interdiction de porter dans l'espace public une tenue destinée à dissimuler son visage à l'obligation d'y porter un masque, de la réouverture des cafés et restaurants à l'instauration d'un couvre-feu, jamais nos décisions n'auront été aussi difficiles à prendre, jamais nous n'aurons eu autant besoin de croire au Père Noël, à l'existence d'une terre inconnue, d'un faire autrement.

Alors que faire ? S'appuyer sans doute sur une des seules certitudes que nous pouvons avoir : nous sommes vivants, et nous sommes ici. C'est là tout ce qu'il est nécessaire de posséder, en fait de certitudes, pour pouvoir désigner un but et définir un cap. Et c'est facile à dire.

SOMMAIRE

- | | |
|---|--|
| <p>3 THÈME DE RÉFLEXION
PETITES PENSÉES SUR
LE FRENCH BASHING</p> | <p>8 FAKE NEWS
LA VÉRITÉ EST-ELLE VRAIMENT
AILLEURS ?</p> |
| <p>4 AGILITÉ POST COVID
ECONOMIE :
FAIRE AUTREMENT... OU PAS</p> | <p>10 TECHNOLOGIE
L'HOMME
AU-DELÀ DE SES LIMITES</p> |
| <p>5 OBJETS CONNECTÉS
OBJETS CONNECTÉS : COMMENT LES
UTILISER EN TOUTE SÉCURITÉ !</p> | <p>11 ACTUALITÉS</p> |
| <p>6 LÉGISLATION
RECOURIR AU PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE
BAIL DÉROGATOIRE / DE COURTE DURÉE</p> | <p>12 LE COMPATRIOTE</p> |
| <p>7 CITY BOOM
REDYNAMISER LES CENTRE-VILLES</p> | <p>13 LES CHIFFRES CLÉS</p> |
| | <p>14 LE MONDE SELON GUDULE</p> |
| | <p>15 VU & REVUE DE PRESSE</p> |
| | <p>16 LA VIE DE VOTRE ORGANISME</p> |

N° ISSN 2647-8455. Bulletin d'information publié par le OGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex
Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directeur de la publication : M.Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. OGA Arles : G. Valette. Amaprogres : Murielle Loison.

OMGA 74 : M Claude BUCH, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. Impression Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.

PETITES PENSÉES SUR LE FRENCH BASHING

par Claude Buch

Ces réflexions sur le French Bashing et sur la déprime permanente du peuple français n'ont pas la prétention de détenir la vérité ou de donner ne serait ce que la plus petite leçon à qui que ce soit.

Ce préambule est important car nous parlerons de ressenti et de sentiment émis par un éternel optimiste. Il existe un proverbe allemand qui dit «Heureux comme Dieu en France », ce simple proverbe allemand décrit très bien le sentiment général concernant la qualité de vie en France je parle bien du pays de ses paysages de ses vins de ses fromages, de cette gastronomie si élaborée et tant recherchée par nos visiteurs asiatiques. Notre pays qui est la première destination mondiale pour le tourisme fait de notre belle France un rêve de destination pour de nombreux voyageurs toutes nations confondues (USA, Chine, Russie, Corée du Sud, Allemagne, Angleterre etc.) La France est mondialement reconnue pour la richesse de son patrimoine architectural pour ses innombrables écrivains et philosophes de renom ! En contrepartie le peuple français n'est pas plébiscité pour son accueil et sa bonne humeur, curieux dilemme entre un pays croulant sous les cadeaux des dieux et une population perpétuellement à la recherche d'un hypothétique bonheur qui pourtant ne semble pas si loin...J'entends souvent dire la France n'est plus une grande puissance mais un pays sur le déclin à cela je répondrais notre pays souffre du syndrome de « Poulidor » souvent deuxième rarement premier, combien de fois notre pays a été précurseur sur des sujets majeurs mais n'a pas su transformer l'essai. Souvenez-vous du minitel précurseur de l'internet à la française, cette belle innovation restée franco française est malheureusement morte par manque de promotion hors de notre pays. Il est vrai que contrairement à sa voisine l'Allemagne, la France possède soit des très grandes entreprises soit des petites structures, il nous manque cruellement un tissu intermédiaire d'entreprises de tailles

suffisamment importantes pour en posséder les armes (trésorerie, RED service juridique etc.) tout en ayant gardé la souplesse et la réactivité des plus petites structures. S'il est vrai que notre pays a perdu beaucoup de ses industries lourdes de naguère, il possède en contrepartie des domaines qui fonctionnent bien telle l'industrie du luxe, de la culture et patrimoine historique. Et n'oublions pas certaines industries de pointe comme l'aéronautique, les lanceurs, la pétrochimie avec une major comme Total. Concernant les nouvelles technologies, si importantes pour le devenir du futur économique nous ne sommes peut-être pas les plus prolifiques mais il existe des exemples plutôt positifs : Free pour l'invention de

Combien de fois notre pays a été précurseur sur des sujets majeurs mais n'a pas su transformer l'essai

la box avec la naissance de la TV numérique, Parrot pour les systèmes main libre et les très prometteurs drones. Si nous poussons notre analyse sur le fonctionnement de l'évolution social de notre pays il semblerait que nous ayons une réelle difficulté à évoluer d'une manière douce, nous n'évoluons qu'avec de grands soubresauts (révolution 1789 / grandes manifestations 1968 et tout dernièrement la crise des gilets jaunes). Les Français qui aiment tant leur liberté ont pourtant besoins de grandes figures comme " chef " ces grands leaders emmènent le pays vers des sommets pour souvent finir d'une façon assez dure (un louis XIV qui fait de la France le pays le plus puissant d'Europe pour finir détesté à cause des trop nombreuses guerres) un Napoléon



qui a son tour fera de la France une puissance avec une mise en place de codes et d'une administration qui structurera le pays et qui perdura après son exil et enfin un De Gaulle tant décrié en 1968 mais auquel aujourd'hui on se réfère comme la référence suprême ! Et oui les Français adorent brûler les héros qu'ils acclamaient et encensaient peu de temps avant.

Et tant d'autres exemples sur des réalisations françaises qui font tant envie à d'autres pays. Un système social protecteur née une fois de plus suite à des événements chaotiques, la naissance de l'association Emmaüs après " l'insurrection de la bonté " menée par l'Abbé Pierre durant l'hiver 1954.

Pour poursuivre sur une comparaison sportive notre beau pays de France ressemble à un sprinter mais à du mal à se transformer en coureur de fond tant de belles idées sont mortes dans l'œuf après avoir suscité un bel engouement. Certes le verre n'est pas toujours à moitié plein mais il est loin d'être systématiquement à moitié vide. S'il est vrai que les temps ne sont pas toujours simples nous nous devons de faire au mieux pour conserver un esprit positif propre à contribuer à la marche d'un pays qui pour plagier Saint-Exupéry nous est prêté mais qui deviendra celui de nos enfants.

Ne croyez pas que votre serviteur ne soit qu'un optimiste inconscient voyez plutôt en lui un besogneux de l'espoir qui se dit : il n'y a pas de soleil plus radieux qu'après un orage.

ECONOMIE : FAIRE AUTREMENT... OU PAS

par Jean Mochon

La période de confinement Covid a démontré notre capacité à faire autrement : espace de liberté, levée des contraintes et des verrous, pour cause d'urgence..., preuve qu'on peut faire autrement... ou pas



En avril 2020 Le groupe d'électroménager SEB s'engage dans la lutte contre le Covid-19 en produisant le respirateur MakAir, conçu en quelques semaines par des start-up et des grands groupes grenoblois avec l'appui des chercheurs du CEA.... Comme Michelin qui s'est investi avec le collectif grenoblois VOC-COV, dans la conception d'un masque réutilisable 100 fois. Le prototype a vu le jour en seulement trois semaines, projets en « open source » donc sans propriété industrielle. D'autres grands groupes mais aussi des centaines de PME industrielles se sont lancés dans une production à toute vitesse, au prix parfois de dérogations locales sur les réglementations. Une porte a été entr'ouverte dans le monde régulé de l'industrie.

En fait ce qui a bougé, c'est la manière dont, sous contrainte (et libérés de certaines contraintes), des groupes comme Peugeot, Renault ou Valeo ont, deux mois durant, changé parfois radicalement leur manière de faire, d'agir, d'innover. Lorsqu'un groupe comme Renault rejoint les nantais de Makers for life dans un projet collaboratif et open source (tout le contraire des stratégies de défense de propriété industrielle...) c'est un géant hyper-normalisé qui ose montrer son nez dans un monde émergent. Et qui le fait en allant chercher « ailleurs » des compétences, de l'agilité que les procédures ont étouffé, ce groupe comme bien d'autres dans le monde a donné un peu d'air à des ingénieurs et des techniciens enserrés dans les carcans de méthodes. Les projets sur lesquels ils intervenaient avaient un objectif différent de la seule conquête de parts de marché. En verbiage de management, cette démarche avait « du sens ». Le retour dans le rang, dans les comités de direction et réunions de cohésion n'a certainement pas été facile. D'autant plus que dans le même temps, lorsque PSA Peugeot Citroën a lancé

le test de la généralisation du télétravail, cela a concerné 18 000 collaborateurs en France, pour l'essentiel en région parisienne. Logiquement, ce premier pas va amener, d'une part les groupes à penser autrement l'implantation de leurs bureaux et centres fonctionnels, mais aussi un nombre important de salariés piégés dans les déplacements à penser autrement leur vie quotidienne... s'ils le peuvent. Et ce mouvement en rencontre un autre, celui du départ loin des villes.

Réfugiés covidiques... une autre vie ailleurs

Le confinement aura eu un autre effet certainement durable, notamment parce qu'il a mis en évidence pour des millions de personnes la fragilité d'un système entièrement tourné vers les métropoles et les possibilités offertes par un mode de vie dans de petites villes ou à la campagne. Les quelques millions de « réfugiés covidiques » ont pu constater que, même non préparée, la vie hors des métropoles pouvait être souhaitable. Ce sera certainement l'impact le plus durable de cette crise qui ne fait que commencer : donner enfin leur chance à des territoires en désertification.

« la crise du coronavirus va amener à remettre en cause tous les choix du capitalisme néolibéral (mondialisation, concurrence fiscale, délocalisation, y compris d'industries stratégiques, réduction de la générosité de la protection sociale : elle annonce bien la fin de cette forme de capitalisme ». *Patrick Artus, analyste Banque Natixis (texte publié le 30 mars 2020)*

OBJETS CONNECTÉS : COMMENT LES UTILISER EN TOUTE SÉCURITÉ !

par Murielle Loison

Montres, téléviseurs, balances... les objets connectés se multiplient dans notre quotidien. Pourtant ils ne sont pas sans risque ! Ils peuvent exposer vos données personnelles et porter atteinte à votre vie privée.

L'objet connecté, c'est un matériel électronique qui peut communiquer avec un smartphone, une tablette tactile, une montre, un ordinateur ou une télévision. Communiquer veut dire que l'objet peut envoyer ou recevoir des informations grâce à une liaison sans fil, Bluetooth ou Wifi.

Les domaines d'application des objets connectés sont de plus en plus nombreux. La santé : bracelet connecté, balance ou tensiomètre avec lesquels vous réalisez vos mesures à domicile avec la possibilité d'effectuer un suivi avec votre médecin, la domotique et la sécurité : les caméras vous permettent de contrôler votre domicile à distance et vous alertent en cas d'intrusion, mais aussi le sport, les loisirs ou encore l'énergie : vous pouvez moduler votre chauffage à distance avec votre smartphone.

Mais quels sont les risques de ces objets connectés ?

Ils semblent anodins et s'intègrent facilement dans la vie quotidienne mais les données qu'ils traitent ne sont pas anodines. En utilisant l'un de ces objets, vous laissez des traces numériques. Se pose alors la question de l'anonymat des données qu'ils collectent. De plus, la connexion à internet étant une fonction intégrée à l'objet, il existe un risque de cyberattaque.

Comment se protéger ?

Lorsque vous achetez un objet connecté, il convient d'en vérifier attentivement le fonctionnement et de vous poser les bonnes questions : quelles seront les interactions avec vos autres appareils électroniques ? Quelles sont les précautions à prendre pour limiter

les risques d'atteinte à la vie privée ?

Une fois l'objet connecté placé à votre domicile, voici quelques règles de prudence à respecter :

- vérifier que l'objet ne permet pas à n'importe qui de se connecter, par exemple en vérifiant que son appairage avec un smartphone ou depuis internet nécessite un bouton d'accès physique ou l'usage d'un mot de passe,
- changer le paramétrage par défaut de l'objet (mot de passe, code PIN, etc.),
- être d'autant plus vigilants sur les aspects de sécurisation lorsque les objets produisent des données sensibles (sur votre santé, sur votre enfant, etc.),
- être attentif à votre vie privée et à celle des autres si vous associez l'objet à des réseaux sociaux, notamment en désactivant le partage automatique de données,
- s'assurer de pouvoir avoir directement accès aux données et de pouvoir les supprimer volontairement,
- éteindre l'objet quand il ne sert pas.

Les technologies évoluent très vite et conservons à l'esprit que les hackers savent s'adapter tout aussi rapidement ! Avec environ 10 milliards d'objets connectés, leur terrain de jeu est chaque jour un peu plus vaste. **Alors, gardons le contrôle !**

RECOURIR AU PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE

par Camille & Michel

Pour pallier les difficultés de recrutement de salariés, les règles concernant le prêt de main d'œuvre entre entreprises sont allégées jusqu'au 31 décembre 2020. La seconde loi d'urgence Covid-19 propose des assouplissements concernant « le prêt de main d'œuvre » entre les entreprises subissant une baisse importante d'activité et celles des « secteurs essentiels » en manque de main d'œuvre.

La procédure concerne notamment la « convention » entre les deux entreprises :

après avoir obtenu l'accord des salariés concernés, il est possible de conclure une seule convention visant plusieurs salariés. Parallèlement l'avenant au contrat de travail de chaque salarié peut n'indiquer que le volume des heures hebdomadaires à effectuer. Les horaires de travail sont alors déterminés directement par l'entreprise utilisatrice en accord avec le salarié. Il est également possible de consulter « en différé » le Comité Social et Economique des entreprises prêteuses et utilisatrices sur les conventions conclues.

Cette démarche doit être effectuée dans le délai d'un mois suivant la signature des conventions.

Spécifiquement, pour les secteurs nécessaires à la continuité de la vie économique et social et à la sécurité de la nation (agro-alimentaire, transport, énergie, information...) le caractère non lucratif du prêt de main d'œuvre est assoupli.

Ces dérogations provisoires se doivent d'être utilisées avec prudence pour écarter tout risque de prêt illicite de main d'œuvre ou de marchandage.

BAIL DÉROGATOIRE OU DE COURTE DURÉE

par Camille & Michel

Souvent dénommé à tort « bail précaire » le bail dérogatoire ou de courte durée ne doit pas excéder 3 ans (L145-5 du Code de Commerce). Sa durée et sa forme présentent des avantages pour certains types d'exploitation.



Différentes situations s'adaptent mieux à un bail plus court.

Dans le cas où le locataire se trouve dans l'incapacité d'anticiper le développement des besoins et des effectifs de son entreprise

à moyen terme cette solution s'avère beaucoup moins contraignante. Une clause spécifique peut permettre la résiliation du bail à tout moment. Dans le cas où un créateur souhaite effectuer une phase de test de sa zone de chalandise, il évaluera ainsi son attractivité pour la clientèle qu'il cible et pourra rapidement changer d'emplacement si le secteur géographique ne répond pas à ces attentes.

Ce bail est également adapté dans le cadre d'une opération commerciale « éphémère » avec l'ouverture d'un pop-up store (exposition, lancement de produits, ventes privées) ou d'une activité saisonnière.

Dans sa forme, le contrat de bail dérogatoire n'est pas régi par un formalisme précis, mais il doit néanmoins être rédigé par écrit, mentionner qu'il dépend de l'article L.145-5 du Code de Commerce.

Avec le bail dérogatoire le preneur ne dispose pas de la propriété commerciale et ne peut pas la céder. Il ne peut également prétendre à aucune indemnité d'éviction à la fin du bail ni du droit au renouvellement.

Il convient donc de réserver le bail dérogatoire aux situations spécifiques de courte durée.

MISSION IMPOSSIBLE

REDYNAMISER LES CENTRE-VILLES

par Jean Mochon

Centre villes ou villages déserts, commerces de proximité en recherche d'exploitant... ou d'idées nouvelles. L'épisode « Covid » confinement pourrait relancer les projets de revitalisation des centres.



Trente ans de politiques de création de zones commerciales en périphérie ont suffi à désertifier les rues des villes petites ou moyennes. Après des décennies de « plans de revitalisation » l'heure est au changement de manière de penser.

Vincent Gollain, directeur du département Economie à l'institut Paris Région, institut qui a publié en juillet 2020 un carnet pratique « redynamiser les cœurs de ville », est très direct sur l'enjeu des redéveloppement des centres : « La question n'est pas seulement de remettre du commerce comme ça a été fait par le passé » ... « ni d'ailleurs de mettre des start up ou des tiers lieux partout en espérant que le mouvement créera de la vie... il faut passer d'une logique de construction de solutions à la prise en compte de la réalité des besoins des gens, sans penser à leur place ». Et de citer l'exemple de Châteauroux avec le retour en centre-ville d'un maroquinier de luxe (sous-traitant des grandes marques Vuitton notamment) assez exemplaire avec une installation centre-ville sur un site de logements et commerces devenu

friche en 2017. La société Roland cherchait 1500m² pour son atelier, exactement ce qu'on implante sur une zone artisanale en périphérie. Sauf que pour l'entreprise et surtout ses salariés, être en centre-ville présentait beaucoup d'avantages dans cette agglomération de Châteauroux qui a mis en gratuité tous ses transports en commun depuis 2001.

L'attractivité touristique et loisirs moteur de relance

A Vienne (Isère) dans une ville « centre » très contrainte géographiquement, les zones commerciales périphériques ont proliféré. Le tourisme et les loisirs deviennent un élément majeur de l'attractivité du territoire, et avoir un centre-ville actif et vivant notamment autour de sa gare est essentiel. Logiquement les initiatives prises depuis plusieurs années par la ville et l'agglomération Vienne Condrieu s'enrichissent de coopérations avec l'Office de tourisme.

Les exemples de ce type sont

encore rares. Dans beaucoup de cas les solutions retenues passent par des investissements publics ou d'intérêt général ou encore associatif. Les initiatives qui vont vers la recréation d'un tissu d'activités viables et autonomes sont rares, notamment parce que les bons emplacements commerciaux sont « bloqués » par des installations de banques, assureurs etc.

L'opportunité Covid

Reste pour être dans l'actualité, à considérer les contraintes nouvelles liées à la gestion des « épisodes Covid ». Elles sont totalement paradoxales, d'une part, elles « forcent » l'habitant du centre-ville à rechercher proche de chez lui des biens et services... d'autre part, en raison de contraintes liées au port du masque, un nombre croissant de clients ou d'usagers ne veulent plus aller « faire des courses ». La fonction promenade/rencontre/échange des rues commerçantes est menacée. Pourtant si un axe nouveau doit être exploré ce sera bien celui-là..



FAKE NEWS, LA VÉRITÉ EST-ELLE VRAIMENT AILLEURS ?

par Gilles Valette

« L'animateur Nagui placé en garde à vue ce soir, il est entendu pour l'affaire des chevaux mutilés ». « Pour se prémunir d'une infection, il faut se laver avec de l'urine d'enfants ». « En Bolivie, des villageois ont détruit des antennes de télécommunications étant convaincus qu'elles étaient 5G et associées à la théorie du complot à la transmission du Covid-19 ». Ironie de l'histoire, la Bolivie ne dispose pas de technologie 5G.

Quel est le point commun entre tous ces extraits articles ? La fausse information, appelée communément « fake news », « infox » ou même « infodémie ».

Concrètement, qu'est-ce qu'une fake news ?

Elle désigne des informations fausses qui sont volontairement truquées. Les fake news ont toujours existé : il y a quatre-vingts ans, Orson Welles effrayait les Américains en faisant croire à une invasion martienne lors d'une émission radiophonique. Mais à l'heure de l'échange d'informations numériques, les fake news sont devenues un phénomène en ligne difficile à contrôler. Sur les réseaux sociaux, tout le monde peut diffuser des informations sans obligation de les vérifier.

Pourquoi partage-t-on des fake news ?

Les chercheurs sont d'accord sur un point : les ressorts de la viralité des infos sont **l'originalité et les émotions**. La nouveauté attire l'attention humaine. Elle nous paraît utile et a donc intérêt à être partagée. Mais le plus grand moteur à la propagation des fausses nouvelles sont les émotions qu'elles suscitent : **le dégoût, la peur et la surprise**. L'émotion prend alors le pas sur le raisonnement. Pour preuve, 59 % des liens sont partagés sans avoir jamais été lus. **Seul le spectaculaire compte !**

Selon Lisa Charlotte Rost, data designer, d'autres éléments poussent vers la fake news : **un besoin de reconnaissance** par un groupe comme marqueur social (peu importe si on croit à ce qu'on partage et si on le comprend, ce qui compte c'est montrer qu'on est un bon membre du groupe pour avoir son soutien), une difficulté à sortir des croyances du groupe, **la trouille à coup sûr** d'informations (vraies ou fausses) pour étayer sa croyance, **un scepticisme naturel aux informations qui nous déplaisent** ou encore **une étroitesse d'esprit**.

Selon une étude récente, près de 6 000 personnes dans le monde ont été hospitalisées au cours des trois derniers mois en raison d'une désinformation liée au covid-19 et 800 en seraient mortes.

A qui profite le crime ?

Les finalités sont souvent idéologiques ou politiques. Donald Trump joue sur les peurs en attendant les élections. En d'autres termes : « on ne sait pas qui sont ces gens mais si vous ne m'écrivez pas, ce sera le chaos ». Message universel des leaders populistes. La campagne présidentielle américaine de 2016 a cristallisé cette nouvelle forme de combat politique déloyal : une étude de Princeton estime ainsi qu'à la fin de la campagne les fausses informations représentaient 2,6% des articles publiés quotidiennement. Mais le pouvoir politique n'a pas le monopole de la désinformation. Une nouvelle « scandaleuse » va créer du trafic sur internet (le buzz) donc des clics sur des sites qui rapportent grâce à la publicité.

Pour détecter les « fake news » : des sites internet, un jeu et des « détecteurs d'images ».

Nous avons tous accès à des **sites de vérification spécialisés et fiables** tels que factuel.afp.com, liberation.fr/checknews, francetvinfo.fr/vrai-ou-fake/, lemonde.fr/les-decodeurs/, observers.france24.com/fr/tag/intox.

Dans la même veine, l'**application FiB** se donne pour mission de détecter les "fake news" dans les fils d'actualité Facebook et Microsoft propose **NewsGuard**, un outil facile d'utilisation disponible gratuitement.

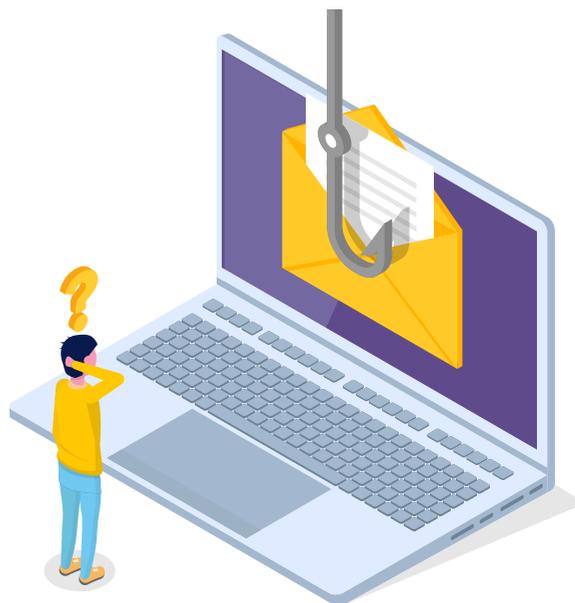
Le jeu « Go viral ! », initié par des chercheurs de Cambridge en collaboration avec le gouvernement britannique et des journalistes, peut aider à lutter contre ce phénomène dangereux. Les parties sont courtes, environ 5 minutes, mais instructives. Il s'agit en effet d'utiliser un langage émotionnel visant à indigner les internautes et à instiller la peur. « En utilisant un environnement simulé pour montrer aux gens comment la désinformation est produite, nous pouvons la démystifier ».

Pour détecter les images sorties de leur contexte, avec Google images, vous pouvez faire ce qu'on appelle une **"recherche inversée"** sur une image, c'est-à-dire regarder si elle se trouve ailleurs sur le Web : un simple clic droit option "Rechercher cette image sur Google". La manœuvre est aussi possible via le site TinEye. Entrez l'URL d'une image, ou téléchargez une image qui vous paraît suspecte. Il scannerait aussitôt des millions de photographies à travers le Net pour en repérer d'éventuelles versions antérieures.

Au final, l'outil le plus important, c'est vous. Au quotidien, un citoyen peut, et doit, affûter son esprit critique. Après avoir lu un article, prenez deux minutes avant de relayer l'information, surtout quand c'est trop beau ou trop moche pour être vrai.

Pour être un citoyen libre et responsable, chacun doit apprendre à vérifier ses sources, qu'elles proviennent d'Internet ou d'autres médias. Même s'il est plus simple de croire une information qui nous conforte dans nos croyances que de sortir de la paresse cognitive, la liberté demande des efforts. Soyez maître de votre libre arbitre.

Une nouvelle technique dont on parle peu a tendance à se développer : le « phishing laser automatisé ». L'intelligence artificielle analyse notre présence sur les réseaux sociaux et élabore de faux messages mais parfaitement crédibles qui auraient l'air d'être envoyés par des gens que nous connaissons.

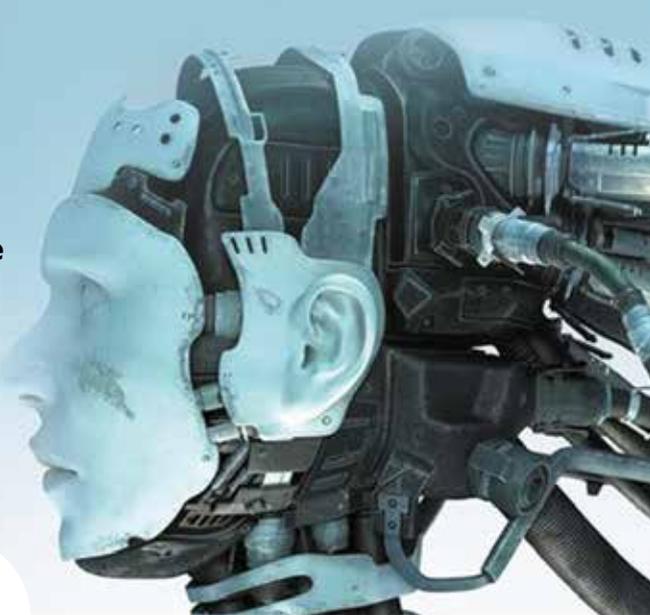


Dans sa lettre, Olivier Adam nous rappelle que personne n'a réponse à tout : «... Tes compétences sont sans limite. L'étendue de ton savoir est infinie. Ton instinct infallible. Je t'ai connu économiste, sociologue, historien, juge, procureur, scénariste, sélectionneur de l'équipe de foot. Je te découvre ces jours-ci virologue, épidémiologiste, spécialiste de la gestion de crise sanitaire et des pandémies. Vraiment tu m'impressionnes... »

L'HOMME AU-DELÀ DE SES LIMITES

par Fanny Etter

Dans de nombreux cas, ce sont les avancées faites dans le champ militaire qui donnent une idée de ce qui va être « proposé » dans le civil. Le récent rapport de J C Noël publié par l'IFRI sous le titre « à la recherche du soldat augmenté, espoirs et illusions d'un concept prometteur » donne une idée de l'étendue à la fois du réel, des perspectives et des illusions qui s'en suivent.



Enjeu n°1 : accroître les capacités physiques.

Les « soldats augmentés » sont dotés d'équipements : armures, exosquelettes, systèmes de protection de l'état physique... qui ont tous leur pendant, dans le civil. L'exosquelette permet de porter sans fatigue des dizaines de kilos d'équipement, de marcher ou courir sur de très longues distances tout en gérant ses paramètres physiques (température, oxygénation du sang, tension, rythme cardiaque). Ces données sont analysées et transformées en diagnostic par un microprocesseur ou transmises à une unité médicale qui correspond avec le soldat mais aussi avec son commandement. Tous ces éléments se retrouvent dans le civil : exosquelettes de manutention et de service dans l'industrie, monitoring des sportifs dans l'effort, transmission de données en temps réel.

L'accroissement des performances sur le plan de la mobilité, notamment en permettant à un soldat de voler grâce à une « armure », c'est le film Iron Man. Les armées russes et américaines seraient déjà dotées de telles possibilités, rien de surprenant donc à voir arriver en expérimentation civile le Jet suit : combinaison dotée de deux réacteurs sur les avant-bras et utilisée en test pour amener des secours très rapidement en zone accidentée. Tests en cours au Royaume uni et en Islande.



Enjeu n°2 modifier les capacités physiques.

C'est de tout temps ce que les Etats-majors ont fait en gavant de drogues (à minima de la caféine ou de l'alcool au « pire » des psychotropes) les soldats. L'enjeu militaire change de niveau lorsqu'on implante dans le corps et le cerveau des capteurs, des systèmes qui peuvent interagir avec le métabolisme ou modifier les réactions du cerveau. Faire disparaître la peur, la douleur... on arrive très vite à des questions éthiques. Ces mêmes questions sont posées dans le civil, lorsqu'il s'agit de traiter une maladie, un handicap, de monitorer un patient. Lorsque l'entreprise Pixium Vision développe des systèmes qui vont permettre aux 200 millions de personnes atteintes de dégénérescence maculaire (qui les rend aveugles) de recouvrer une partie de leur vision.

Évaluer les rapports bénéfiques-risques

C'est en fait le réel enjeu de ce qu'on met derrière l'homme augmenté. Quel est le bénéfice réellement attendu ou accepté. Si comme l'expliquait le Pr Touraine, "La longévité humaine sera le double de ce qu'elle est aujourd'hui" Le transhumanisme qui vise la vie éternelle peut se sentir conforté dans ses ambitions. L'homme est « augmenté » de toutes les façons, aussi bien par les performances des recherches sur le Web que par la capacité que veulent avoir Google ou Facebook à gérer leur santé comme leurs désirs de consommation. Toute la question sera de savoir à qui va servir in fine cette « augmentation ».



LES NOUVELLES...

Estimer le coût d'une embauche d'un salarié

Un simulateur mis en ligne permet d'évaluer rapidement le coût d'une embauche. Il vous indique le salaire net mensuel pour votre futur employé ainsi que le coût total pour l'entreprise. Le simulateur existe aussi pour estimer le coût de l'embauche d'un apprenti.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/simulateur-cout-embauche>

Piratage informatique : cybermalveillance. [gouv.fr](https://www.gouv.fr) vous accompagne

C'est un guichet unique et gratuit qui a pour but d'aider et de conseiller les entreprises comme les particuliers. En cas d'acte ou de suspicion de cybermalveillance, vous êtes mis en relation avec des prestataires de proximité compétents pour identifier la nature de l'incident. Cette plateforme met aussi à disposition de nombreux conseils pratiques. Des kits de sensibilisation sont disponibles pour vous comme pour vos collaborateurs.

Difficultés avec un fournisseur ou un client : vous pouvez faire appel à la médiation des entreprises

Toute entreprise peut faire appel au médiateur, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité. Le Médiateur intervient sur les litiges liés à l'exécution d'un contrat de droit privé ou d'une commande publique. Ces services sont gratuits, rapides et confidentiels et constituent une véritable alternative à la voie judiciaire. Les Médiateurs sont présents sur l'ensemble du territoire. <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>.

Les aides en faveur des indépendants

Professionnel libéral, artisan, commerçant indépendant... Bpifrance Création fait le point sur les principaux dispositifs qui peuvent concerner les indépendants et oriente vers des sources d'information pertinentes. Vous pouvez aussi consulter le site www.aides-entreprises.fr

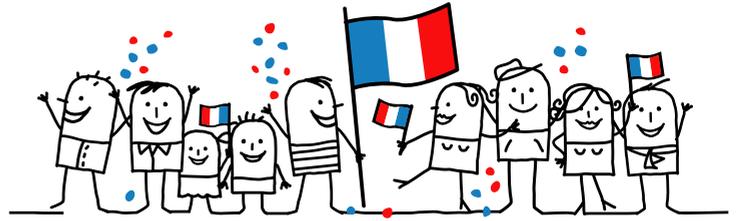
Protocole sanitaire, obligations de prévention : suivez le guide et les outils !

Pour aider les entreprises à appliquer le protocole sanitaire lié à la pandémie du COVID-19, le Ministère du travail et l'Assurance maladie proposent un guide pratique. Objectif : donner les informations essentielles sur les actions que l'entreprise doit ou peut mettre en place et savoir comment réagir en cas de contamination. En complément, les entreprises peuvent aussi utiliser un outil d'évaluation gratuit « Plan d'action Covid-19 » ainsi que retrouver des conseils adaptés à chaque secteur d'activité. <https://www.ameli.fr/indre/entreprise/covid-19/protocole-sanitaire-en-entreprise-un-guide-pour-aider-employeurs-et-salaries>

Subvention prévention COVID : prolongation de l'aide

Pour continuer d'aider les travailleurs indépendants et les entreprises de moins de 50 salariés à prévenir la transmission du virus au travail, la branche accidents de travail et maladies professionnelles de la Sécurité Sociale prolonge la subvention « Prévention COVID ». Toutes les informations, les conditions d'attribution et le dossier de demande de subvention sont disponibles en ligne <https://www.ameli.fr/indre/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>

LA PAGE DU COMPATRIOTE



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur doit veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention, d'information et de formation. Il doit également évaluer les risques professionnels sur chaque poste de travail. Ces risques sont consignés dans un document. En cas de non-respect de cette obligation, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être engagée.

ACTIONS DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vous devez mettre en place des actions de prévention des risques professionnels sur les points suivants :

- Risques de chutes de hauteur (par exemple, interdire l'utilisation d'une échelle comme poste de travail en hauteur et mettre en place une plate forme individuelle roulante légère - Pirl)
- Risques d'entrée en contact avec un élément en fonctionnement sur une machine (par exemple, interdire l'utilisation d'une perceuse à colonne si le protecteur du mandrin est défectueux)
- Risques psychosociaux tels la surcharge de travail, agression et violence interne et/ou externe
- Risques chimiques (par exemple, interdire l'utilisation de produit chimique dangereux aux salariés qui n'ont pas été formés et informés sur la toxicité du produit)
- Dispositions relatives à l'exposition à certains facteurs de risques professionnels (pénibilité au travail) : par exemple, manutention manuelle de charges, vibrations mécaniques, bruit, certains rythmes de travail

ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

Vous devez mettre en place des actions d'information et de formation au profit des salariés :

- que vous embauchez,
- qui changent de poste de travail,
- temporaires,
- qui reprennent leur activité après avoir été vus par le médecin du travail.

ORGANISATION ET MOYENS ADAPTÉS

Par exemple :

- Modifier les horaires de travail dans le cadre des conditions atmosphériques (canicule) afin de diminuer le risque d'accidents sur le poste de travail
- Mettre en place des équipements de protection individuelle et obliger le port de casque, de gants, de chaussures de sécurité antidérapantes sur un chantier du bâtiment

ÉVALUATION DES RISQUES DANS L'ENTREPRISE

Vous devez éviter les risques et, si ce n'est pas possible, vous devez évaluer les risques et mettre en œuvre des mesures de prévention.

Définition de l'évaluation des risques :

- Le **danger** est la capacité d'un matériel, d'une substance ou d'une méthode de travail susceptible de causer un événement dommageable.
- Le **risque** est l'association d'un danger à un travailleur.

Par exemple, un local électrique est dangereux mais, si personne ne peut y accéder, il n'y a pas de risque.

Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise, vous devez évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités dans les actions suivantes :

- Choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques
- Aménagement ou réaménagement des lieux de travail ou des installations
- Définition des postes de travail

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUR)

Ce document est obligatoire dans toutes les entreprises.

Le DUR comporte les éléments suivants :

- Inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise
- Classement de ces risques
- Propositions d'actions à mettre en place

Le DUR doit être actualisé une fois par an minimum.

Il peut être consulté notamment par les salariés, les représentants du personnel, l'inspecteur du travail. Les modalités de consultation doivent être affichées sur le panneau d'information des salariés.

MISE EN PLACE D'ACTIONS

Suite à cette évaluation, vous devez mettre en œuvre des actions de prévention (par exemple, des formations à la sécurité). Vous devez y ajouter des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et sécurité (par exemple, diminuer la répétition du travail).

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

Le règlement intérieur lorsqu'il existe (entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 salariés) doit fixer des consignes de sécurité.

Dans les autres cas, c'est l'employeur ou son représentant qui les donne. Votre salarié, doit, conformément aux instructions générales et particulières, prendre soin, en fonction des formations reçues, de sa santé et de sa sécurité et de celle de ses collègues.

LES CHIFFRES CLÉS

AU 30 SEPTEMBRE 2020

SMIC HORAIRE : 10,15 € au 1/01/2020

MINIMUM GARANTI : 3,65 € depuis le 1/01/2020

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 539,42 € 39 heures hebdomadaires = 1 759,34 € avec majoration de 25 % et 1 732,95 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 428 €/mois, 189 €/jour, 41 136 € pour 2020

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,4674 % en août 2020, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en juillet 2020 ; indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 0,8 %

INTÉRÊT LÉGAL 2^{ème} SEMESTRE 2020 : pour les particuliers 3,11 %,
pour les professionnels 0,84 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantières) = 9,30 €, dans les locaux (paniers) = 6,70 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 19,00 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2020 (pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 68,10 € (départements 75, 92, 93 et 94), 50,50 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2020	1 770	1 753		
2019	1 728	1 746	1 746	1 769
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
sur 1 an			+ 0,40 %	
sur 3 ans			+ 5,35 %	
sur 9 ans			+ 10,04 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
2 ^e trimestre 2020	130,57	+ 0,66
1 ^{er} trimestre 2020	130,57	+ 0,92
4 ^e trimestre 2019	130,26	+ 0,95
3 ^e trimestre 2019	129,99	+ 1,20
2 ^e trimestre 2019	129,72	+ 1,53
1 ^{er} trimestre 2019	129,38	+ 1,70
4 ^e trimestre 2018	129,03	+ 1,74
3 ^e trimestre 2018	128,45	+ 1,57
2 ^e trimestre 2018	127,77	+ 1,25

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2019 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D <= 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,548	(D x 0,308) + 1 200 €	D x 0,368
6 CV	D x 0,574	(D x 0,323) + 1 256 €	D x 0,386
7 CV	D x 0,601	(D x 0,340) + 1 301 €	D x 0,405

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,3205 maximum si FNAL à 0,10% (< 50 salariés)

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,3245 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2020, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIR-ARCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF : Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIR-ARRCO pris en compte pour 6,01 points : La fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction X (T - 0,0601) / T.

La fraction de la réduction imputable l'AGIR-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

La fraction de la réduction imputable l'AGIR-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2020, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 522,50 €.



Sommaire ? Chemin de fer ?

pour Gudule, par ordre,
l'illisible remplaçant

Bercé par les mouvements du train qui l'emmenait vers l'avenir, empêché de respirer librement par son masque connecté – comme un traître embarqué -, ça faisait pas loin de deux heures maintenant que Gudule tentait de comprendre ce que pouvait bien signifier le message – l'unique message – transmis par le bonnet, connecté lui aussi, le « Smart Boney M » (marque déposée) que lui avaient offert les adhérents de son club de tricot pour fêter son départ. Ces gens-là fêtaient les départs mais on n'avait jamais pu comprendre si le message était « bon vent, bon voyage » ou juste « bon débarras ». Le message du bonnet, lui, avait au moins le mérite de la clarté et disait simplement « vous êtes ici ». Pas « vous pourriez être ailleurs » ou « qu'est-ce que vous faites là », non, juste « vous êtes ici ». En boucle, comme un mantra. Un mantra !

La lumière se fit. Gudule savait. Avait toujours su, savait où il était, savait ce qu'il faisait et ce qu'il avait à faire, savait qu'il était là et qu'il devait y rester. Ou plutôt, non : il sentait. Qu'il était là et qu'il allait y rester quoi qu'il pût advenir.

Gudule sentait confusément qu'il inventait sur l'instant un nouveau « mode d'être ». Réalisant qu'il commençait à s'exprimer comme un simple gourou du développement personnel il s'obligea – pour lui seul déjà – à clarifier ses pensées.

Vous êtes ici signifiait clairement que c'en était terminé des séances d'auto-dépréciation (franches bassines en

franglais), que finis les cours d'agilité industrielle, terminé ce permanent apprentissage du changement et dépassée la gestion d'icelui. Il était ici et c'était tout : c'était comme s'il avait signé un bail précaire avec l'infini, comme si son œuvre future ne pouvait être qu'une immense main généreuse et prêteuse.

Le voyage s'achevant, train arrêté à quai, Gudule descendu de son wagon prit la direction du centre ville. Là aussi il était chez lui, là aussi il se sentait ici. Mais quelque chose lui semblait étranger, quelque chose de nouveau titillait ses neurones. Son centre ville n'était plus celui qu'il connaissait, lui semblait plus terne, plus mou, un peu éteint. Son bonnet lui relança son lancinant message un peu transformé. « Vous êtes ici. Vous êtes ici. Vous êtes... » Mais tous les trois « Vous êtes ici » venait en sourdine un « Ici n'est plus ici » discret. Comme en filigrane. « Ici n'est plus ici ? » Et si c'était vrai ? Le doute gagnait. Pouvait-ce être ce qu'on nommait aujourd'hui une « fake new », un truc que « puisqu'on le disait ça pouvait être vrai », un truc qui pouvait vous empêcher définitivement de réfléchir ? Gudule secoua la tête, faisant tomber son bonnet sur le quai. Se redressant après l'avoir ramassé il lut le nom de la gare sur le panneau qui le dominait. « Meilleur des mondes/Vous êtes ici ».

Au secours ! Au secours, ou courage et patience ? On le saurait sans doute ailleurs. Dans un autre temps.

VU & REVUE DE PRESSE

par Faire ici
et le Comité de Rédaction



MÉMOIRE VIVE

Après Google Play et Shazam, c'est au tour de Spotify de se positionner sur le marché de la reconnaissance de chansons. En effet, grâce à la nouvelle application du géant Suédois, sous IOS et Android, vous pourrez, juste en saisissant les quelques mots que vous avez en tête, retrouver le titre de cette chanson que votre mémoire se refuse à vous livrer !

Presse citron.net 06 octobre 20

DE LA DÉCHETTERIE À LA RESSOURCERIE

La quantité de nos déchets a doublée en 40 ans. En France, selon l'ADEME, chaque Français produit 568 kg de déchets par an, mais pourquoi jeter quand nos produits peuvent trouver une seconde, voire une troisième vie. C'est dans cet esprit que se développent les ressourceries. Elles sont aujourd'hui 155 en France, et on estime que là ou 10 000 tonnes de déchets ne créent que 4 emplois dans l'enfouissement et l'incinération, les ressourceries et recycleries peuvent se prévaloir d'en créer 850 alors, tous à vos greniers !

Up Magazine octobre 2020

DEMAIN, DES FENÊTRES EN BOIS TRANSPARENT ?

On connaissant le bois pour ses propriétés isolantes, on l'utilisera demain pour chauffer nos maisons, pas dans un poêle mais à nos fenêtres. En effet, en éliminant la lignine du bois, des chercheurs de l'institut Royal de technologie de Stockholm en Suède avaient mis en point en 2016 un bois transparent présentant d'excellentes propriétés thermique. Aujourd'hui, ce même matériau, grâce à un apport de polyéthylène glycol (PEG) devient capable d'absorber, de stocker et de libérer de la chaleur.

Futura-science.com 11 août 2019

SOURIEZ, VOUS ÊTES TRAQUÉS

La loi de finances 2020 autorise dorénavant l'administration fiscale et les douanes à collecter, traiter et exploiter de manière automatisée les données personnelles que tout un chacun met librement sur certaines plateformes. Instagram ou Facebook, mais aussi Airbnb ou Leboncoin, rien n'échappera à l'œil averti du fisc. Cette nouvelle disposition est mise en place à titre d'expérimental pour une durée de 3 ans.

Latribune.fr 01 janvier 2020

PROTEUS, L'ANTIVOL DE DEMAIN

Proteus, c'est le nom donné à ce nouveau métal ultrarésistant par ses créateurs, des chercheurs de l'université de Durham en Angleterre et de l'institut Fraunhofer en Allemagne. La particularité de ce matériau est de contenir des sphères de céramique, enchâssées dans une matrice d'aluminium. Lorsqu'on essaie de le couper avec un disque à tronçonner, il émousse la lame. De l'armure légère pour voiture, au cadenas indestructible, les applications envisagées sont multiples.

Science et vie octobre 2020



OGA informations est diffusé aux adhérents de :

2AGAC Alès. APLACA Chaurey.
OMGA74 Annecy. OGAAGS Arles.
CGA2B Borgo. CGAS Challes-les-
Eaux. OMGA CENTREXPRT
Chartres. AMAPROGES St
Maur. CEDAGE DA Guilhaierand-
Granges. ACGA52 Langres. OGA13
Marseille. OMGAAL Millau. CGM06
Nice. CGAIB Brest/Fougères/
Rennes. ARCOLIB Rennes/Vannes.
CGA BREIZHBERRY St Amand
Montrond. CGAIAM Agneaux/
St-Lô. OGI FRANCE St-Malo. ADEG
Seyssinet-Pariset.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE ORGANISME VOUS INFORME...



ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉS
DE LA HAUTE-MARNE

La Présidente,

les membres du Conseil d'Administration,

le directeur et les collaborateurs de l'ACGA52

vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année

et vous présentent leurs Meilleurs Vœux

pour la nouvelle année 2021.